Louviers, le 5 mars 2025

**N/RÉF :** RJ : SOLF PRODUCTION – 14103

C « Exploitation»

SC « Article L.622-13 »

**Affaire suivie par :** William BOUNATIROU, william.bounatirou@fhbx.eu

NL/WB

**SOLF PRODUCTION**

620, rue Georges Bellenger

27930 GUICHAINVILLE

A l’attention de Messieurs Jean-François LUFEAUX et Thierry BONHOMME

**Par courriel**

Messieurs

Je vous rappelle ma lettre en date du 3 mars 2025 vous informant de la procédure sur la poursuite ou la résiliation des contrats en cours pendant le redressement judiciaire (point « *3.4.7. Contrats en cours* » du mémo).

A cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-après, double du mail du 3 mars 2025 de la société **CANDOR** qui m’interroge en application des dispositions de l’article L.622-13 du code de commerce pour connaître mes intentions quant à la poursuite ou non du contrat.

Je vous remercie de m’indiquer expressément si ce contrat est nécessaire à la poursuite de l’activité ou s’il convient de le résilier au moyen du coupon-réponse joint.

Dans l’hypothèse d’une poursuite, je vous remercie de m’adresser les prévisions de trésorerie actualisées justifiant la capacité de la société à honorer les prochaines échéances.

Votre réponse devra me parvenir **au plus tard le 24 mars 2025** afin de me permettre de répondre au cocontractant dans les délais légaux.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Nathalie LEBOUCHER



**RJ : SOLF PRODUCTION**

**Article L.622-13 du code de commerce**

**Cocontractant : CANDOR**

**Objet :**

**COUPON REPONSE**

**CONTRAT DE NETTOYAGE - DEMANDE DE POURSUITE OU NON :**

Contrat à poursuivre   Contrat à résilier

Demande délai complémentaire pour prendre position  1 mois

2 mois

Date Signature et cachet de l’entreprise